



théâtre  
de la  
parole



# *Le vide comme acte de désobéissance*

Stéphanie Piérart

Analyse  
Novembre 2022

Analyse rédigée en lien avec  
la conférence dialoguée (exposé oral)  
organisée dans le cadre de l'évènement  
« A Contre-Courant – 1<sup>er</sup> édition / Obéir ? Désobéir »  
ayant pour thématique : Dialogue autour du vide et de la désobéissance.

Pour débiter leur conférence dialoguée<sup>1</sup>, les deux comparses, Jean-Louis Misrahi <sup>2</sup> et Jean Paul Tournay<sup>3</sup>, ont partagé avec le public présent un extrait de musique classique. Des notes très calmes sont jouées sur un piano et puis le son d'un saxophone vient tout bousculer par son intervention. Ce son résonne comme un « non », « un non » crié comme un acte de désobéissance, de révolte.

Jean Louis Misrahi a fortement insisté sur la subtilité des concepts. Concernant la notion de désobéissance, il faut savoir, avant tout, à quoi/à qui nous obéissons et à quoi/à qui nous désobéissons. Ce concept d'obéissance est régi par des notions de droits. « Les droits et les obligations des citoyens se trouvent dans la loi ; cela signifie que tout ce qui n'y est pas interdit est permis...on arrive à ce paradoxe extraordinaire que le vide, la liberté, le choix de faire ce qu'on a envie librement se trouve dans un gigantesque vide juridique »

C'est à partir de cette notion de vide juridique que ma réflexion est née. Il est clair que chez moi, je suis totalement libre et je peux faire ce que je veux. Mais dehors ? Dans l'espace public ? Est-ce que ce vide juridique peut être utilisé pour faire entendre mon point de vue ? Et du coup, est-ce désobéir ? Et à quoi ?

Tout.e.s citoyen.n.e.s peut se faire entendre dans l'espace public. Cette notion a évolué avec les siècles et reste un fondement de notre démocratie. Par ce concept de démocratie, le pouvoir mis en place accepte la notion de contre-pouvoir. En tant que citoyenne, j'ai le droit de m'exprimer, d'avoir un avis différent des politiques mises en place au sein de mon pays. J'ai le droit de manifester, de me mettre en grève. J'ai le droit de défendre mon identité, de faire partie d'une collectivité et de défendre celle-ci envers et contre tout.

Philippe Chanail<sup>4</sup> souligne que l'espace public constitue le milieu général dans lequel s'accomplit la mise en forme, la mise en sens et la mise en scène du social. Cet espace est le lieu du devenir-public des actions, des paroles, des évènements, mais aussi des œuvres et des

---

1 Conférence dialoguée. : Dialogue autour du vide et de la désobéissance

2 Juriste, ancien avocat

3 Architecte, urbaniste, professeur honoraire

4 Revendiquer l'espace public – page 12

pratiques culturelles ou même des luttes sociales.

Pour Hannah Arendt<sup>5</sup>, c'est par sa participation à l'espace public qu'un individu devient citoyen. C'est un acte démocratique de pouvoir s'exprimer.

John Dewey<sup>6</sup> souligne que l'espace public démocratique peut être envisagé comme le lieu où les citoyens font ensemble, l'expérience des principes et des règles de l'agir politique.

Dans mes cours d'histoire et de philosophie, l'agora à Athènes représentait ce lieu de rassemblement, de vie. Néanmoins, déjà à l'époque, seule une partie de la population pouvait y avoir accès. Les esclaves par exemple, qui pourtant participaient activement grâce à la force de leurs bras à la vie de la société athénienne, n'y avaient pas accès ! Aujourd'hui, est-il aisé pour les sans-papiers de s'exprimer dans l'espace public sans danger... même en Belgique ? Et ailleurs ? Avons-nous les mêmes droits ? Est-ce que l'espace public est libre d'accès pour toutes et tous ? Nous savons pertinemment que non !

Or ... Sans espace public, la démocratie n'est que néant.

L'actualité nous le prouve, cet espace est un lieu d'espoir, de revendication quand nous ne sommes plus entendus.

Je ne vais pas lister ici toutes les actions militantes, de résistance, de revendication, de révolution dans l'espace public que l'histoire récente a retenu, mais voici quelques exemples :

- Le printemps arabe
- Fridays for future<sup>7</sup>
- Les manifestations pour le droit à l'ivg<sup>8</sup>
- Les manifestations de ce novembre 2022 en Chine<sup>9</sup>,...

Par ces actes, les citoyen.nes voulaient et veulent montrer leur désaccord par rapport aux règles établies, aux tournants sociétaux incohérents. De tout temps, les peuples ont utilisé leur contre-pouvoir afin de se faire entendre. Mais quand nous parlons de contre-pouvoir, devons-nous sous-entendre le mot désobéissance ?

En Belgique, lors de la crise sanitaire, cet espace public a été interdit, le revendiquer est devenu interdit. Mais quand le gouvernement nous l'interdit jusqu'où pouvons-nous déroger aux règles établies ? Est-ce de la désobéissance ? Ai-je le droit de désobéir ? Avec cette pandémie, un vide juridique total s'est appliqué sur notre territoire. Des règles strictes ont été appliquées, parfois incompréhensibles et non régies par la loi. Nous pouvons nous rendre dans

---

5 Revendiquer l'espace public – page 13

6 Revendiquer l'espace public – page 14

7 Grève pour le climat par les jeunes

8 Malheureusement, ces manifestations sont toujours d'actualités. En Belgique, la première a eu lieu le 5 mars 1977.

9 Ces manifestations sont en lien direct avec les mesures drastiques prises par le gouvernement chinois afin de lutter contre la crise sanitaire. Suite à celles-ci, le gouvernement a lâché quelques mesures restrictives à l'encontre de sa population.

des magasins d'alimentation en respectant les règles de distanciations sociales. A contrario, les lieux culturels ont été fermés. Au fur à mesure des semaines, un gap s'est créé entre nos dirigeants et notre liberté individuelle et collective. Les semaines passant, la population a pu tout doucement réinvestir l'espace public, mais uniquement pour certaines activités ; sportives par exemple, mais pas les activités culturelles. Or, selon moi, sans culture, la démocratie s'affaiblit. Le Théâtre de la parole a essayé de faire entendre son point de vue. Nous existions, nous n'étions pas non essentiel.le.s. De prime abord, nous avons essayé de nous faire entendre par un slogan : LA CULTURE, CA CONTE AUSSI.

Nous avons inondé les réseaux sociaux, seuls moyens d'expression accessible afin de nous faire entendre, en espérant un sursaut des pouvoirs subsidiant... Autant dire que cela n'a servi à rien... Une goutte d'eau...

Alors que faire ? Comment faire entendre notre point de vue de citoyen.ne dans cette période où tout était règlementé sans vraiment l'être ? Justement en utilisant ce vide juridique tout en respectant la démocratie. Nous avons continué à croire que nous pouvions changer les choses, ensemble, en défendant le droit d'expression dans l'espace public.

Nous avons voulu rappeler l'importance de cet espace dédié à nos voix, moyen d'expression, de confrontation par rapport aux règles mises en place. L'utilisation de l'espace « virtuel » n'ayant pas été suffisante, il fallait réinvestir l'espace physiquement. Comment ? En désobéissant grâce au vide juridique.

L'espace public a donc été investi tout en respectant la distanciation sociale. Des artistes se sont rassemblé.es à la gare centrale, lieu de passage, espace ouvert où la liberté de circuler y était acceptée. Un acte collectif citoyen simple qui prenait tout son sens. Par ce rassemblement, un message a été véhiculé en utilisant la chanson de HK « Danser encore » :

**Nous on veut continuer à danser encore  
Voir nos pensées enlacer nos corps  
Passer nos vies sur une grille d'accords  
Oh, non non non non non  
Nous on veut continuer à danser encore  
Voir nos pensées enlacer nos corps  
Passer nos vies sur une grille d'accords**

Cette action a été filmée, mais a également été réalisée dans différents lieux comme un appel mondial aux libertés individuelles et collectives. Depuis sa diffusion sur les réseaux

sociaux10, cette vidéo a déjà fait 727 333 vues.

Un acte de désobéissance revendicatif dénonçant les incohérences dans lesquelles cette crise sanitaire nous a plongé mais qui prouve une fois de plus que si les individus forment un collectif, si ce collectif investit l'espace public, il aura la force de créer du changement. Cet exemple montre également que l'acte de désobéissance et le débat conflictuel peuvent prendre des formes multiples : par le chant, la musique, la danse, l'art et son expression, la joie d'être ensemble... toutes ces formes peuvent aider à faire naître un nouvel élan et dénoncer les mises à mal de nos libertés.

Agir ensemble !

Comment ? Une des voies explorées lors de la rencontre présentée en débat d'analyse est d'utiliser ce vide juridique afin de continuer à défendre les libertés individuelles et collectives. L'espace public doit rester un lieu d'expression libre. J'ai la possibilité, moi, en tant que citoyenne belge, de pouvoir m'exprimer. Ce n'est malheureusement pas le cas pour tout le monde. C'est dire l'importance renouvelée des actions menées en Éducation permanente pour préserver la liberté d'expression et la force de contestation qu'elle peut revêtir !

# BIBLIOGRAPHIE :

## **Livres :**

FREDERIC GROS , Désobéir, Champs d'essais, 2017.

NILUFER GOLE, RICHARD RECHTMAN, SANDRA LAUGIER, YVES COHEN , Revendiquer l'espace public, CNRS édition , Paris, 2022

JEAN LOUIS MISRAHI (juriste, ancien avocat) et JEAN PAUL TOURNAY (architecte, urbaniste, professeur honoraire ) - Conférence dialoguée (exposé oral) organisée dans le cadre de l'évènement « A Contre-Courant – 1<sup>er</sup> édition / Obéir ? Désobéir » ayant pour thématique : Dialogue autour du vide et de la désobéissance Jean

TRINH XUAN THUAN , la plénitude du vide, Albin Michel, 2016

## **Revue :**

Le point (Hors-série), L'esprit de la Grèce – textes fondamentaux avec Luc Brisson, Marcel Detienne, Luc Ferry, François Hartog, Jean-François Pradeau, Maurice Sartren Giulia Sissa, Paul Veyne, ...

## **Cours**

MYRIAM VAN DER BREMPT, Citoyenneté et Espace public, cours donné dans le cadre de la formation BAGIC, 2012